

AVIS AU PUBLIC

Mise à la consultation du public de la demande d'enregistrement
présentée par société VEOLIA PROPRETÉ LIMOUSIN
concernant l'exploitation d'une nouvelle déchetterie professionnelle
sur la commune de LIMOGES

La société VEOLIA PROPRETÉ LIMOUSIN, a déposé le 7 août 2024, et complété le 3 octobre 2024, un dossier de demande d'enregistrement, concernant l'exploitation d'une nouvelle déchetterie professionnelle, implantée au 23, rue de Tourcoing sur la commune de LIMOGES.

Cet établissement est classable au titre de la nomenclature des installations classées pour les activités suivantes :

Rubriques	Installations et activités concernées	Caractéristiques	Régime
2710.2.a	Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719. dans le cas de déchets non dangereux, le volume de déchets susceptible d'être présents dans l'installation étant : supérieur ou égal à 300 m ³	Volume : 775 m ³	Enregistrement (E)
2710.1.b	Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets, à l'exclusion des installations visées à la rubrique 2719. dans le cas de déchets dangereux, la quantité de déchets susceptible d'être présents dans l'installation étant : supérieure ou égale à 1 tonne et inférieure à 7 tonnes	Quantité : 6,538 t	Déclaration avec contrôle périodique (DC)

Les prescriptions générales qui s'appliqueront à l'installation, sont fixées par l'arrêté ministériel du 26 mars 2012 relatif aux installations classées relevant du régime de l'enregistrement, au titre de la rubrique n° 2710.2.a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, ce dossier sera mis à la disposition du public :

à la mairie de LIMOGES

du lundi 4 novembre 2024 - 8h30 au vendredi 29 novembre 2024 - 17h30 inclus

pour que chacun puisse en prendre connaissance pendant les horaires habituels d'ouverture au public, soit aux jours et horaires suivants :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 de 13h30 à 17h30

Le dossier est également consultable, pendant cette durée de quatre semaines, sur le site internet des services de l'État en Haute-Vienne à l'adresse suivante : www.haute-vienne.gouv.fr rubriques "Actions de l'Etat", "Environnement, risques naturels et technologiques", "Installations classées (ICPE)", "Consultation du public".

Le public peut formuler ses observations sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet à la mairie de LIMOGES (Direction de l'action foncière et immobilière – 31 Avenue Baudin à Limoges), ou les adresser par lettre avant la fin de la consultation du public, soit avant le vendredi 29 novembre 2024 – 17h30 à la préfecture de la Haute-Vienne – Direction de la Légalité – bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique – 1, rue de la Préfecture – CS 93113 - 87031 LIMOGES Cedex 1, ou par voie électronique, également avant la fin du délai de consultation du public, à l'adresse suivante : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr (objet : consultation du public ICPE enregistrement VEOLIA PROPRETÉ LIMOUSIN).

La demande d'enregistrement et le présent avis sont publiés sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Vienne. Cet avis est également affiché dans la commune de CONDAT SUR VIENNE.

L'autorité compétente pour statuer sur cette demande d'enregistrement est le préfet de la Haute-Vienne.

La décision susceptible d'intervenir est soit :

- un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 26 mars 2012 ;
- une instruction de la demande selon la procédure d'autorisation, conformément aux dispositions réglementaires,
- un arrêté préfectoral de refus.